

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 125/2026/69309/C01:1

RÉF. 125/2026/69309/C01:2

DATE DU CONTRÔLE 21/05/2026

AGENT VISITEUR

Tiago Ferreira

ADRESSE DU CONTRÔLE

Les Marlères 53 - 5020 Namur

AGRÈMENT RÉGION WALLONNE

AGRW. DEP-048/A/11 05/02/2029



› COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire

#TVA

non communiqué

Adresse

Les Marlères 53 - 5020 Namur

› SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation

Non

Situation du réservoir

Dans la cave

Localisation du dépotage

Derrière maison

› RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Oui	Date d'émission, échéance & numéro	27/05/2026 valable 10ans
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	3900	Année d'installation	Inconnu
Origine du réservoir et n° de fabrication	Inconnu	Certificat d'étanchéité antérieur	Non
Dimensions du réservoir	125x125x250	Hauteur de produit (cm)	0
Type de réservoir	Parallélépipédique - Aérien - Simple paroi - Métallique		

› CONTRÔLE

Système de chauffage	Chaudière	Fonctionnement du système de chauffage	Fonctionne
Type de raccordement au système de chauffage	Bi-tube	Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage	Conforme
Soutirage	Par le haut - Conforme	Conduite de remplissage	Conforme
Conduite de ventilation	Conforme	Système anti-débordement	sifflet 95% - test OK - hauteur de la tige OK
Système de mesure de niveau	présent - conforme	Hauteur d'eau dans le réservoir (cm)	0 cm
Autres raccords	Conforme	Pollution en dehors du réservoir	Non
Encuvement	pas présent	Système de détection de fuite	NON

› AUTRE(S) REMARQUE(S)

L'absence de pollution visible est confirmée sous toute réserve de la présence éventuelle d'une pollution non visible le jour du contrôle.

Presence de corrosion superficielle sur le reservoir

Conclusion : Le réservoir est étanche et peut rester en service. Une prochaine visite doit avoir lieu avant le 21/05/2029



Une plaquette verte a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression(M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Namur

Signature du technicien



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 125/2026/69309/C01:1

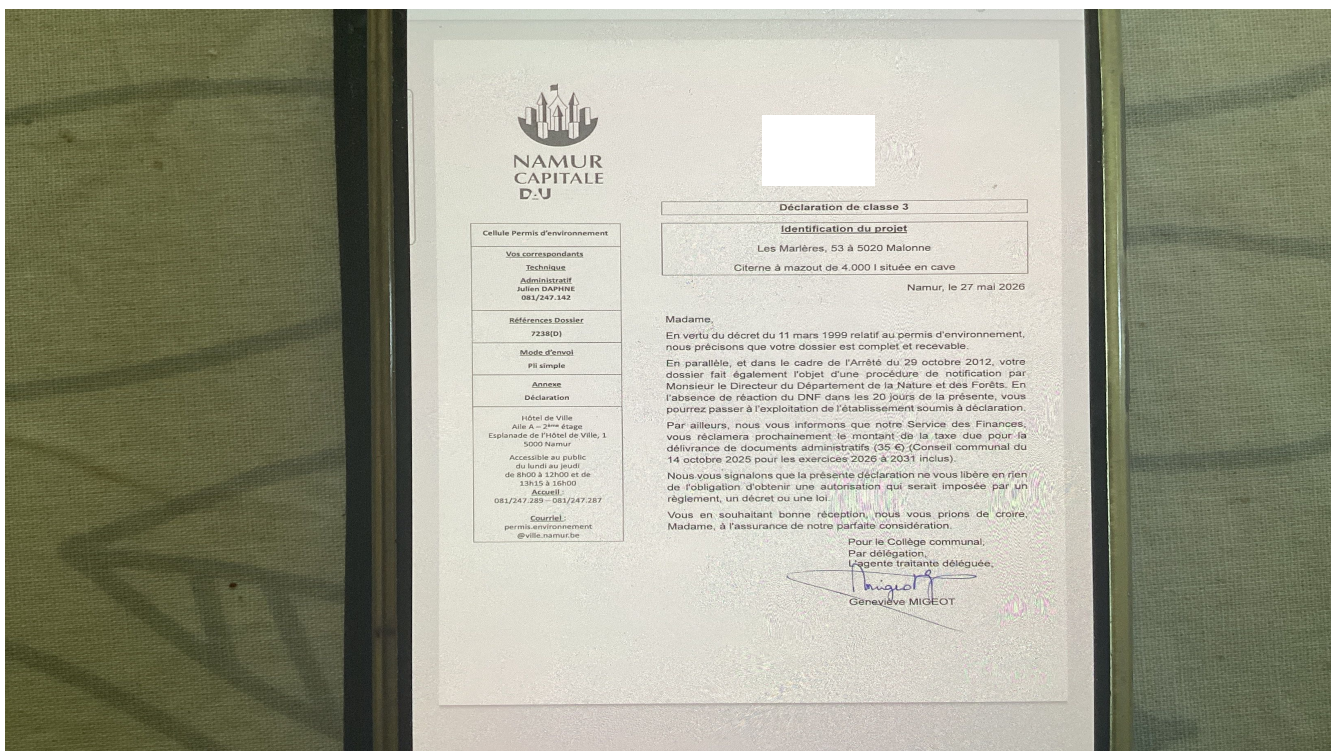
RÉF. 125/2026/69309/C01:2

› ANNEXES

Système de chauffage



Autorisation d'exploitation



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 125/2026/69309/C01:1

RÉF. 125/2026/69309/C01:2

› ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



Autre

